

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 OCTOBRE 2018 à 20 h 00**

Le 02 octobre 2018 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain BOERAEVE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite le 25 septembre 2018.

**Présents : Monsieur Alain BOERAEVE, Madame Nathalie COLIN, Monsieur Patrick CARDON, Madame France-Anne THIEBAUT, Monsieur Jean HAUTCOEUR, Monsieur Régis CAULIEZ, Madame Sylvie DEKYNDT-DELOBEL, Monsieur Thierry EMAILLE, Monsieur Pascal TULLIER, Madame VANDEWALLE Mathilde, Monsieur Patrick VANHOUTTE, Madame Catherine DERACHE, Madame Chrystelle CUVILLIEZ, Madame Sandrine VALERO, Monsieur Aldo BENZO, Madame Chantal DUREZ.**

**Absents excusés : Madame Nathalie VANHEE, Madame Christelle RIGAUT, Monsieur David DENEUVILLE.**

**Procuration : Madame Christelle RIGAUT à Monsieur Alain BOERAEVE, Madame Nathalie VANHEE à Monsieur Jean HAUTCOEUR, Monsieur David DENEUVILLE à Monsieur Thierry EMAILLE.**

Secrétaire de séance : Madame Nathalie COLIN, nommée à l'unanimité.

Une minute de silence a été observée suite au décès de Monsieur Gilbert TYTGAT, ancien Adjoint au Maire.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2018.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**2) Vente de terrain : AD 30 : rue de l'Adjudant Dufour.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**3) Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer le nouveau contrat de prestations intégrées avec la Société Publique Locale du Centre Aquatique intercommunal.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**4) Subvention Exceptionnelle pour l'association des anciens combattants UNC/AFN.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**5) Tarifs de la restauration scolaire.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**6) Adhésion au groupement de commandes proposé par la CAPH pour l'achat de papier.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**7) Nomination d'un Délégué de la Protection des Données.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

**8) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.**

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

● **Informations diverses :**

- L'arrêté préfectoral interdépartemental du 15 juin 2018 autorise l'extension du périmètre du SIDEN SIAN.
- Le renouvellement de 3 Contrats Unique d'Insertion a été accepté en contrat Parcours Emploi Compétence et un nouveau contrat Parcours Emploi Compétence a été signé.
- Un contrat de remplacement est signé en l'absence d'un agent titulaire.
- Pour faciliter les travaux de sécurisation des piétons rue de l'Alène d'Or demandés par l'Agence Régionale de Santé, des balises J11 fournies par madame Deltombe, pharmacienne, seront posées quasiment à partir de l'entrée de la Résidence André Dubois jusqu'au passage pour piétons.
- Pendant le mois d'août, la société Hainaut Electricité a procédé au remplacement de 108 luminaires par des luminaires neufs fonctionnels à leds pour un montant total de 93 820,76 €uros TTC (78 183,97 €HT).
- L'entreprise Jean Lefebvre a exécuté en août pour un montant total de 40 206,00 €HT (48 247,20 €uros TTC) comprenant les travaux de la rue des Sœurs Liesse pour un montant 11 094,00 € HT (13 312,80 € TTC) et de la rue du Général KOENIG pour un montant 29 112,00 € HT (34 934,40 € TTC) en concomitance avec la voirie départementale, et pour lesquels la Commune a demandé une subvention. L'estimation de la rue du Général KOENIG était de 32 612,00 € HT.
- Pour les travaux de voirie rue des Sœurs Liesse rue Paul Delannoy et rue du Pont Censier, 9 entreprises ont retiré le dossier. Et 3 entreprises ont répondu. Après l'ouverture des plis et après analyse des offres par le maître d'oeuvre, l'entreprise EIFFAGE a été retenue et a commencé les travaux ce lundi 1<sup>er</sup> octobre. Le montant des travaux est de 184 967,21 €uros HT (221 960,65 €uros TTC).

- Le dossier DETR relatif aux travaux à l'école a été retenu mais la dotation susceptible d'être accordée est « gelée » dans la réserve de précaution imposée par le ministère. La décision de levée ou de non levée n'interviendra qu'à la mi-novembre. Toutefois il est préférable que les travaux ne s'effectuent pas pendant l'hiver.
- Depuis janvier 2018, la Commune de ROSULT a perçu :
  - 38 739,36 € en tant que FSIL de la CAPH pour les travaux de l'école 2017,
  - 44 776,69 € en tant que FSIL de la CAPH pour les travaux de la rue des Censes,
  - 23 888,00 € en tant qu'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales du Conseil Départemental pour les travaux de la rue du Capitaine DEKEN.
- Pour l'affaire de Roland REVEL, les frais d'avocat des agents ayant demandé la protection fonctionnelle ne sont pris en charge qu'à hauteur de 500 € chacun par l'assurance de la Commune de ROSULT. La Commune de ROSULT a respecté la délibération prise le 24/11/2015 relative à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle. Elle n'a absolument pas pris en charge le complément des frais d'avocat car la Commune n'est pas partie prenante dans cette affaire.
- Dans le cadre de ma délégation de pouvoir sur le droit de préemption, je vous informe que la Commune de ROSULT n'a pas préempté les terrains reliés aux habitations suivantes :
  - 4 résidence André Dubois
  - 17 Domaine des Ormes
  - 634 rue du pont Censier
  - 53 rue de l'Alène d'Or
  - 35 résidence Grénépret
  - 50 rue du Grand Rosult
  - 94 rue de Zéprès
  - 7 résidence André Dubois

**Fin de séance à 20h54**